

Programmation territoriale 2015-2016

Pour toute information : contacter votre conseiller en formation

Pour le 1^{er} degré : Franck GRAVELEAU - DDEC 85

franck.graveleau@ddec85.org

1. FEDERER LES EQUIPES AUTOUR DE PROJETS

Innovation - recherche - Organisation Apprenante et colloques :

Financement fédéral pour des projets remontés par les associations territoriales.

- Pas d'appel spécifique dans les Pays de la Loire
- Appui sur l'appel à projet global lancé dans les Pays de la Loire
- Les projets repérés comme relevant de l'une de ces thématiques sont orientés vers le niveau fédéral.

Appel à projets collectifs :

Voir le document de proposition spécifique sur cet objet.

2. ACCOMPAGNER L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Formation initiale des CE1, des CE2 , Formation initiale des Cadres intermédiaires, Formation initiale des Formateurs :

Dispositifs à mise en œuvre nationale.

Evolutions professionnelles :

L'accompagnement des évolutions professionnelles - prise en compte des situations individuelles : les reconversions subies, les projets volontaires, les enseignants en difficulté, le discernement pour prise de responsabilité... :

- 1) Prise en compte des projets individuels (reconversions subies, volontaires, prise en charge des difficultés d'exercice du métier)

Les demandes / dossiers sont instruits en amont par les conseillers :

- Analyse de situation - Recueil de besoin
- Elaboration de projet - Cahier des charges de la demande
- Suivi du parcours

- 2) Dispositifs collectifs :

- BOPEC : Bilan d'orientation professionnelle dans l'enseignement catholique
 - o Engagement d'un nouveau dispositif 15-16

- Redynamiser son parcours professionnel :
 - o Engagement d'un dispositif en 15-16 :

Tuteurs - Enseignants ressources : dotation fédérale

Enseignants-ressources :

- Poursuite du dispositif 14-15 : réalisation des modules 5 et 6
- Lancement d'un dispositif 15-16 : réalisation des modules 1 à 4

Tuteurs de professeurs-stagiaires :

Mise en place d'une formation pour les « nouveaux » tuteurs de professeurs-stagiaires 1^{er} degré en 15-16.

De la professionnalisation à la contractualisation :

- Formation des Professeurs stagiaires à temps plein
- Formation des DA et suppléants :
 - o Poursuite de l'approche modulaire existante
 - o Priorité aux nouveaux suppléants, avec préaccord et n'ayant pas encore reçu de formation.
- Aide à la titularisation (prépas concours)
 - o Pas de proposition spécifique dans le territoire, orientation des demandes vers les offres nationales (PAC concours 1er degré)

3. AIDER A MAITRISER SON METIER
--

Ecole inclusive :

Orientations et moyens fédéraux :

- Des paliers 3, 4, 5 du parcours BEP-ASH mis en place dans les mêmes conditions que l'an passé : gestion nationale (financement, consolidation des candidatures).
- Une dotation globale pour les formations à l'école inclusive affectée :
 - o Mise en place d'un palier 1 et d'un palier 2 pour des enseignants ayant un poste ou un projet de poste avec des heures reconnues « ASH - école inclusive », soit un engagement de moyens à hauteur de 16 428 € (cout du P1) + 20 290 € (coût du P2).
 - o Mise en place d'un second palier 1 et d'un second palier 2 ouvert à tous les enseignants, soit un engagement de moyens à hauteur de 16 428 € (cout du P1) + 20 290 € (coût du P2).
